

Si vous souhaitez changer de cycle de travail en 2021 vous pouvez encore le faire !

■ Le choix entre plusieurs cycles : une priorité pour la CFE-CGC Insee

Parce que nous considérons que pouvoir choisir le rythme de travail le plus adapté à ses besoins est important au quotidien, nous avons fait de ce sujet une priorité forte dans le dialogue social de 2019 sur l'évolution des règlements intérieurs.

Au 13/11/19, après plusieurs mois de négociation, seuls 2 cycles étaient encore proposés par l'administration : 37h30 et 36h !! Fortement mobilisés sur ce dossier, nous avons contribué à obtenir au final 3 cycles de travail distincts avec un cycle supplémentaire à 38h30. Le choix du cycle relève du libre arbitre des agents.

■ Quelques jours encore pour changer de cycle!

L'administration a fixé au 30 novembre la limite pour le retour des demandes de changement de cycle hebdomadaire pour prise en compte au 1er janvier 2021. Pour cela, il vous suffit de compléter le formulaire en pj après avoir informé votre N+1 et l'adresser à votre FRHL.

Voir aussi [notre dossier](#) web qui contient un tableau comparatif des cycles et la note DRH du 6 juillet 2020 (nous la demander si besoin).

■ Nos demandes pour l'avenir

La CFE-CGC Insee continue de demander :

- la mise en œuvre à l'Insee d'un cycle de travail hebdomadaire de 36h sur 4,5 jours ;
- la possibilité de récupérer jusqu'à 4 demi-journées pour les agents ayant opté pour le cycle de 38h30.